

Compte - Rendu du
Conseil des Études et de la Vie Universitaire
du Jeudi 14 juin 2007

LES MEMBRES ELUS :

Les présents :

Collège A : S. GOUAZE, D. LEGER, S. PIECHOWIAK, M.A. SPIQUEL, O. STARZENSKI, L. VRANCKEN

Collège B : H. GRINE, J. HEUDE (jusque 16 h), C. PETILLON (dès 16 h), J.M. RAVIART, D. TABARY

Collège IATOSS : A. JOLY, J.P. DUBOC

Collège usagers : A. ROCHDAHOU, A. TRAUILLÉ

Excusés :

Personnalités extérieures : D. BOSSEAUX,

Collège IATOSS : L. LOURDEAUX

Collège usagers : L. DEBLIQUI, S. DUBOIS

Absents :

Personnalités extérieures : M. le Représentant du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, P. ROY, J. VARLET

Collège A : E. DOGHECHE, A. TALEB-AHMED

Collège B : N. CAOUDER, M. CUVILLIEZ, D. DERKS

Collège IATOSS : C. EDART

Collège usagers : A. ADOUKA, J.R. ANDRE, T. FLAMENT, A. HENNI, Y. KHORSA, M. KOUADIO, N. LORIOT, G. LOUIS, J. MOUNG MBGOKO, P. REBEYROTTE

Pouvoirs :

Collège A : J. HEUDE donné à C. PETILLON (à compter 16 h)

Collège IATOSS : L. LOURDEAUX donné à J.P. DUBOC

Collège usagers : S. DUBOIS donné à A. TRAUILLÉ, L. DEBLIQUI donné à A. TRAUILLÉ

LES MEMBRES DE DROIT :

Présent :

Excusés : F. DESPRES, P. DULION

LES MEMBRES INVITES :

Les présents : L. BERNARD, B. BOUCHEZ, D. COME (représente Mlle GORDIEN), G. DECHY, B. DELPORTE, Y. GALLO, S. HALLAUX, I. HAUBREUX, J.E. LEFEBVRE (représente S. MERVIEL), O. LUTUN (représente A. BONDUELLE) F. MADEUF (représente M. PSONKA), O. SENECHAL, B. RADTKE, I. TILLOY (représente Mme DUBROEUQ), M. TUGORES

Absents : C. BARBIEUX, M. BLAISE, P. BRICOUT, D. COUTELLIER, C. DELEBARRE, M. DESCARGUES-GRANT, J.M. DESRUMAUX, E. FLAMENT, J. KALINSKI, B. LEMAY, P. MILLOT, X. MOREAU, M. OURAK, J. PILETTE, W. PSONKA, J.P. ROUZE, M. TOURNIER, M. VERHEYDE

Le quorum n'étant pas atteint à l'ouverture de la séance, M. Sénéchal, Président du Conseil, fait remarquer que l'ensemble des points composant l'ordre du jour ne pourra faire l'objet d'un vote mais d'avis des membres du CEVU qui seront néanmoins transmis à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Approbation du CR du CEVU du 15 mars 2007:

Le compte-rendu de la réunion du CEVU du 15 mars 2007 est soumis à l'approbation des membres du Conseil pour remarques éventuelles.

M. Lutun fait remarquer que le présent document n'a pas été transmis à M. Bonduelle, Doyen de la FDEG. Mlle Côme fait la même remarque pour la BU du site Ronzier.

Le compte rendu reçoit l'approbation du Conseil.

Ordre du jour :

Convention avec l'Université de Fianarantsoa (Madagascar)

M. Sénéchal cède la parole à M. Lefebvre.

Il s'agit ici d'une convention ayant été initiée par M. Fréville voilà plusieurs années et arrivée à terme en 2004. Les instigateurs de cette convention ont attendu l'installation de la nouvelle équipe présidentielle pour redémarrer le protocole qui consiste essentiellement en une assistance à la mise en œuvre d'enseignements à Madagascar.

Cette explication faite, M. Lefebvre passe à la présentation du document et remercie Mmes Merviel et Daïfi pour l'aide apportée à l'établissement de cette convention.

Avis favorable des membres du Conseil.

Convention avec la Zürcher Hochschule Winterthur

M. Sénéchal cède la parole à Mme Kolski pour la présentation de la convention.

Cet établissement qui se situe en Suisse dispense des formations de type IUP. Ce projet fait suite à un accord de coopération existant en 1998 sous la présidence de M. Angué.

Il s'agit donc d'une reprise de cet accord basé sur le modèle utilisé actuellement dans le cadre des échanges universitaires. La Suisse ne faisant pas actuellement pas partie de l'Europe, cet accord n'est pas intégré au protocole ERASMUS.

Avis favorable des membres du Conseil.

Convention avec la Mairie de Saint-Saulve concernant l'organisation de classes de découverte scientifique

L'objet de cette convention est de formaliser un dispositif qui existait l'an dernier à titre expérimental. Dans la perspective de développer ce dispositif, il était nécessaire de formaliser les dispositions qui nous lient à la Mairie de St Saulve.

M. Sénéchal passe ensuite à la présentation du dispositif. Ce dernier concerne les classes de CM2. Au cours d'une semaine, un certain nombre d'actions visant à faire découvrir à ce public le monde scientifique et technologique sont organisées, par le biais d'entreprises, d'un lycée avec enseignement des sciences et technologies ainsi qu'une demi-journée à l'UVHC pour

présenter le domaine universitaire d'une part et pour illustrer l'approche universitaire des sciences et technologies, avec démonstration de maquettes d'autre part. Cette année, ces maquettes sont réalisées par l'IUT, l'an dernier, elles l'avaient été par l'ISTV.

Les élèves de CM2 déjeunent au restaurant universitaire, le coût, facturé par le CLOUS étant à la charge de la Maire de St Saulve.

La convention qui est proposée aux membres du CEVU concerne quant à elle les frais inhérents à l'intervention de l'UVHC et portant sur les rubriques « petit matériel de démonstration » et « volume horaire enseignants ».

A terme, ce dispositif pourra s'étendre à d'autres circonscriptions de l'Education Nationale que celle de St Saulve.

M. Bouchez fait remarquer qu'il ne s'agit pas de l'inspection académique (point 1.1.) mais de l'inspection de l'éducation nationale, enseignement du 1^{er} degré, circonscription de Valenciennes - St Saulve.

Mlle Haubreux signale une faute d'orthographe à Cambrésis.

Une erreur dans le nom de Madame le député-maire Cécile GALLEZ est signalée

Moyennant ces corrections, *Avis favorable des membres du Conseil.*

Projets financement de plate-forme par la région dans le cadre d'i-trans

M. Sénéchal cède la parole à M. Delporte, enseignant à l'IUT, pour la présentation de la **plate-forme technologique spécifique en Informatique et Electronique Embarquées appliquées aux transports.**

M. Delporte explique que ce projet de plate-forme instrumentalise des formations de Valenciennes qui ont fait l'objet de la labellisation iTRANS. Parmi les formations labélisées, nous trouvons à l'UVHC la Licence Pro EICET ainsi qu'une spécialité de l'ENSIAME. Ces deux formations peuvent prétendre au financement de plate-forme par le Conseil Régional. Ce dernier a accepté de financer intégralement ces deux plates-formes. Ce dossier a été monté en commun avec l'ISTV. Aucun budget d'investissement n'a été engagé d'où l'objet de la demande de subvention.

Ce projet comprend la création de quatre salles de TP : deux à l'ISTV - deux à l'IUT. Chaque salle est équipée de sept postes d'où une enveloppe de 243 386 € répartie entre les deux instituts.

M. Sénéchal précise que ce dossier ne sera pas porté à la connaissance du CA mais doit cependant recueillir l'avis du CEVU.

Il ajoute que Mme Souad-Armand de l'ENSIAME est l'interlocutrice à contacter pour tout projet en rapport avec iTRANS.

M. Sénéchal cède ensuite la parole à M. Gallo, enseignant à l'ENSIAME pour la présentation de la **plate-forme technologique TETRA - Confort acoustique, aéroacoustique et thermique.**

M. Gallo explique que ce projet a pour but de développer l'enseignement acoustique. Il précise qu'au Nord de Compiègne, c'est à l'UVHC que les compétences en acoustique industrielle sont le plus développées.

Ce projet est développé en partenariat avec l'Ecole Centrale de Lille et Polytech de Lille 1. Depuis 1990, l'UVHC et ces deux établissements travaillent ensemble sur la problématique

acoustique et thermique. D'où l'idée de développer une plate-forme technologique TETRA. Ce programme est soutenu par le LAMIH, le LME, les établissements lillois cités plus haut ainsi que cinq entreprises industrielles (SNCF, ALSTOM, Bombardier...).

M. Gallo précise enfin que ce projet concerne l'acoustique de mécanicien basse fréquence.

Le coût total sur deux ans est de 472 221 € HT, coût totalement financé par le Conseil Régional.

Avis favorable des membres du Conseil pour les deux projets.

Proposition de création du DU "Diplôme préparatoire à l'enseignement supérieur" (D.P.E.S.)

M. Sénéchal explique qu'il s'agit d'un dispositif expérimental ayant pour but de favoriser la réussite des titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels, qui accèdent à l'enseignement supérieur mais dont le taux de réussite est très faible. Il précise que cette problématique est commune à tous les établissements d'enseignement supérieur. Par conséquent, une réflexion est menée depuis un certain temps par le réseau des IUT et plus particulièrement par l'IUT de Valenciennes. Dans le même temps, le Conseil Régional a proposé de financer des projets visant à favoriser la réussite d'étudiants d'origine sociale défavorisée. La convergence des deux démarches donne lieu à ce dispositif.

A titre expérimental, sont donc mis en place deux groupes : un groupe destiné au secteur secondaire et un second groupe destiné au secteur tertiaire.

M. Sénéchal laisse ensuite la parole à M. Vandeville de l'IUT pour la présentation du dossier.

M. Vandeville souhaite apporter une précision en ce qui concerne le programme du D.P.E.S. Après discussions, une modification a été apportée au niveau de l'UE 2 avec l'introduction du 2nd langue vivante. Cette modification entraîne une répartition différente qui n'influe en rien sur le nombre d'heures.

M. Vandeville déclare ensuite que ce projet s'inscrit dans un historique de plus de vingt années avec la création d'un DU FST à destination de jeunes femmes n'étant pas attirées par des études secondaires. Ce DU, qui existe toujours à pour objet une remise à niveau sur une année, soit environ 800 h, afin d'obtenir un niveau de terminale D avec de bonnes chances d'intégrer un DUT ou un DEUST.

C'est donc dans le prolongement de cette idée que l'IUT propose aujourd'hui la création de ce DU D.P.E.S..

M. Vandeville précise également que la durée du stage est prévue sur cinq semaines minimum et non plus six.

M. Sénéchal souhaite apporter un complément d'information et déclare que l'obtention de ce DU donnerait droit à l'accès à la première année de certaines filières sélectives ou non, en concertation avec les responsables de ces filières. Il permettra également de valider au moins une UE de 1^{ère} année. Il précise ensuite que ce dispositif avait été proposé dans le cadre de l'université d'automne mais n'avait pas abouti pour cause de financement trop important pour être pris dans le cadre du contrat quadriennal. Aujourd'hui, le mode de financement par le biais du Conseil Régional constitue une opportunité d'expérimenter ce dispositif pour la rentrée 2007.

Mme Spiquel souhaite faire part à l'assemblée de sa satisfaction et salue cette très bonne initiative car ce projet répond à de très gros problèmes rencontrés à la FLLASH lorsque des étudiants s'aperçoivent qu'ils ne sont pas à leur place en L1. L'idée de pouvoir intégrer un S2 de réorientation est, selon elle, excellente.

M. Sénéchal précise que l'inverse sera également possible. Il ajoute que dans le contexte du subventionnement du Conseil Régional, ce dernier propose d'attribuer à chaque étudiant une bourse de 1 000 € en plus de la bourse sur critères sociaux et éventuellement d'attribuer un ordinateur portable qui pourrait se transformer en don définitif si l'étudiant honore son contrat.

M. Joly attire l'attention du Vice-président sur la formulation inscrite page 4. Il trouve en effet gênant d'indiquer "VAE", cela pouvant entraîner une confusion. Il propose soit d'indiquer VAP soit rien du tout.

Le choix est fait de ne rien mettre au niveau du 3^{ème} paragraphe et de remplacer VAE par VAP au niveau de la remarque 1.

M. Raviart demande ensuite comment se fait la répartition semestrielle des UE. Le semestre 1 comporte l'UE1 et le semestre 2 comporte les UE 2 et 3. M. Raviart demande ensuite si des pré-requis ont été définis, ce dernier jugeant le niveau des bacs technologiques et pro insuffisant pour les filières sciences et technologie.

M. Traullé rétorque que certains étudiants provenant de ces filières obtiennent des résultats positifs en L2 ou L3 et qu'il ne faut pas fermer la porte à tout le monde.

M. Rouchdahou va dans le même sens que M. Traullé et demande ensuite si ce projet sera rendu obligatoire à tout le public bac technologique et pro ?

M. Sénéchal répond que l'orientation des étudiants vers ce dispositif se fera sur étude de dossier qui prouverait que le niveau serait trop faible et laisserait par conséquent très peu de chance de réussir. Cette solution leur sera alors proposée et non imposée.

M. Joly interroge le Vice-président afin de savoir comment va être faite la communication. M. Sénéchal répond que pour ce dispositif qui ne concerne que l'UVHC, il n'y aura pas la possibilité de mener une campagne d'information systématique dans les lycées. Pour cette année, la communication se fera sur trois bases :

- les dossiers de candidature de niveau légèrement insuffisant dans les filières sélectives,
- les listes complémentaires,
- le processus d'orientation active.

L'université étant en partenariat avec le lycée Kastler de Denain depuis déjà plusieurs années, ce dernier propose d'identifier dans sa population les élèves qui pourraient être concernés par ce dispositif. Ce dernier pourrait ensuite se développer au niveau régional.

M. Piechowiak souhaite savoir si le futur étudiant doit être en situation sociale défavorisée pour bénéficier de cette formation ? La réponse est oui, cette condition étant jusqu'à présent exigée par le conseil régional.

M. Dechy souhaite d'une part alerter l'assemblée quant au risque d'assimilation avec des formations déjà existantes en formation continue. D'autre part, il estime que cette formation ressemble trop à un parcours standard. M. Dechy plaide donc pour que l'organisation pédagogique de ce DU soit plus professionnalisante.

M. Rochdahou se déclare perplexe quant à la possibilité qui est donnée à un étudiant d'intégrer directement un S2 d'une formation L1 sans avoir le S1.

M. Tabary rétorque qu'à l'IUT, cette possibilité n'est pas nouvelle et qu'elle ne pose aucun problème.

M. Bernard déclare que la réorientation existe déjà, basée sur le même principe.

Moyennant les quelques modifications à savoir :

- Préciser que ce dispositif ne concerne que les bacheliers de l'année.
- Préciser que l'on recrute 48 étudiants.
- Page 3 : "Expérience existante" : remplacer "femmes" par féminin.

- Page 4 : remplacer VAE par validation d'acquis d'études dans le 6^{ème} paragraphe.
- Page 5 : stage de 5 et non 6 semaines.
Supprimer "dans chaque université".
- L'alternance sera hebdomadaire au semestre 2 et sera au minimum de 2 jours semaine.
- Page 6 : concernant les indicateurs de performance : ajouter le taux de réussite hors université et autres filières post-bac.
Supprimer le dernier paragraphe.
Ajouter l'indicateur : taux d'insertion professionnelle.
Ajouter % au niveau du bac techno : 42.5.
- Page 7 : mise à jour du contenu + précision de la ventilation S1 = UE1 - S2 = UE2 et UE3.

Avis favorable des membres du Conseil.

Modalités de mise en œuvre de la certification c2i et du module d'accompagnement associé

Cette certification est un dispositif à développer massivement au niveau de l'UVHC. Dans ce cadre, ce posent des questions telles que l'accès au public de formation continue ou non étudiant.

M. Sénéchal précise qu'en STAPS de Lille, la certification informatique et internet est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

L'UVHC est la seule université à proposer un module de préparation spécifique de la certification, et à avoir aménagé une salle spécifiquement dédiée à la préparation de cette certification en résidence universitaire, en collaboration avec le CLOUS.

M. Sénéchal cède ensuite la parole à M. Tonarelli pour la présentation du dossier. Le c2i est une certification nationale qui atteste de la maîtrise des TIC. Cette certification s'accompagne d'un module dit "d'accompagnement" qui se présente sous la forme d'une cinquantaine d'heures de formation dont une partie en auto-formation avec tuteurs informatiques.

La mise en place de cette certification a été orchestrée par un groupe de travail du Ministère. La procédure se décline en une inscription suivie de deux épreuves : un QCM puis une épreuve pratique.

En ce qui concerne la formation continue, cette certification s'adresse aux salariés ou demandeurs d'emploi. Un problème se pose cependant quant aux modalités d'inscription au certificat. A cet effet, un statut d'"auditeur externe" a donc été créé avec des droits d'inscription rattachés d'un montant de 10 €. Ces droits donnent l'accès à l'ENT de l'UVHC mais à aucune autre structure. Moyennant un supplément de 27 €, l'auditeur externe aurait la possibilité d'accéder à la bibliothèque universitaire.

M. Raviart estime que le c2i tel qu'il est actuellement défini est proche du b2i et sera amené à migrer et à évoluer.

M. Dechy souhaite que l'on arrondisse le coût horaire de formation étant à 9 € de l'heure au lieu de 9,15 €.

Avis favorable des membres du Conseil.

Modalités de constitution des UE (Unités d'Enseignements), de capitalisation, de compensation et d'enjambement

Les dispositions proposées visent à homogénéiser des pratiques au sein de l'Etablissement quant aux modalités de constitution des unités d'enseignement et de validation

de ces UE et des semestres qu'elles composent. En effet, la diversité des pratiques actuelles en la matière a pour conséquence de générer des inégalités de traitement entre les étudiants de l'université, mais également entre étudiants de différentes universités à travers des pratiques différentes d'un établissement à l'autre. Un même exercice d'homogénéisation sera donc mené au niveau régional, probablement dans le cadre du futur PRES.

M. Sénéchal passe à la présentation du document. La méthode utilisée pour aboutir à cette réflexion est la suivante :

- rédaction d'une première série de propositions par un groupe de travail (Isabelle Tilloy, Bernard Bouchez, Olivier Sénéchal)
- invitation des directeurs de composante et de leurs représentants à une réunion de concertation sur ces différents points,
- aménagement des dispositions,
- proposition de ces principes au CEVU.

Une lecture du document est engagée.

M. Gouaze propose de remplacer "au plus vite", 1^{er} paragraphe, par "dès que possible".

1^{ère} partie du document : Principes concernant la constitution des Unités d'Enseignement

2^{ème} point :

- manque "travail" dans la parenthèse "en présentiel et **travail** personnel".
- UE sans "s".

3^{ème} point :

- remplacer "poids ECTS" par "points".
- enlever les parenthèses de début et de fin de : "La moyenne...en crédits ECTS)".

4^{ème} point :

- remplacer "avec" par "jusqu'à".

5^{ème} point :

- enlever "poids en".

2^{ème} partie du document : Principes concernant la validation des semestres

1^{er} point :

- préciser dans la deuxième parenthèse : "les coefficients de pondération des UE ne sont pas nécessairement identiques aux crédits ECTS".
- ajouter "supérieure **ou égale** à 10".

3^{ème} point :

- ajouter "moyennes supérieures **ou égales** à 10".

6^{ème} point :

- suppression du paragraphe : "le semestre non validé doit précéder immédiatement le semestre en cours (ex : l'étudiant en S3 ne peut avoir que le S2 de retard).

7^{ème} point :

M. Sénéchal annonce l'existence d'un projet d'arrêté en ce qui concerne les Masters. Une liste de domaines nationaux est également en préparation. A l'avenir, le choix des domaines de nos Masters devra probablement se faire parmi les domaines de cette liste nationale.

M. Traullé ne comprend pas pourquoi il existe toujours une sélection à l'entrée en M2 et ce, au milieu d'un cursus de type M ? La sélection, selon lui, serait plus cohérente dès l'entrée en M1.

M. Sénéchal répond que cette question faisant l'objet d'une forte opposition de la part des syndicats étudiants au niveau national, elle ne fait pas partie de la dernière actualité connue.

Après discussion sur la pertinence du 8^{ème} point, M. Sénéchal propose de voter pour ou contre son maintien : 8 voix pour - 5 contre, le point est donc maintenu.

3^{ème} partie du document : Principes concernant les stages

- remplacer "de crédits ECTS" par "**d'ECTS**".
- ajouter "Pour la validation des semestres de ces formations, l'un des principes suivants devra être appliqué **à l'ensemble des étudiants d'une formation donnée** en priorité décroissante selon l'ordre suivant"

2^{ème} point :

- "sont organisées".

Après débat sur le 3^{ème} point, il est proposé d'indiquer en remplacement de ce point : "le jury de 1^{ère} session se prononce sur la moyenne des UE hors stage, dite moyenne théorique. L'UE stage est prise en compte pour la validation définitive du semestre".

Il est également proposé de faire passer le 1^{er} point en dernier, cette solution n'étant pas très réalisable selon les membres de l'assemblée.

4^{ème} partie du document : Principes généraux

- L'ensemble de ces principes "**s'applique**" aux étudiants étrangers en mobilité.

Le document amendé est ici proposé en pièce annexe de ce compte-rendu.

Moyennant ces modifications, avis favorable des membres du Conseil.

4^{ème} campagne FSDIE

M. Bouchez présente les projets de cette 4^{ème} campagne à savoir :

- la "Nuit ENSIAME" : projet non éligible, le FSDIE ne subventionnant pas les galas,
- le Tournoi de beach soccer,
- le Tournoi inter ENSI,
- Journée HANDIVAL.

Au total, 2 800 € seront versés contre 5 700 € sollicités.

Avis favorable des membres du Conseil.

Questions diverses

M. Sénéchal informe l'assemblée qu'en ce qui concerne le projet d'intégration de l'IUFM dans une des universités de la région, l'université d'ARTOIS a été sélectionnée, avec une mise en œuvre à compter du 01 janvier 2008.

M. Raviart demande s'il existe un rapport concernant l'orientation active initiée au 1^{er} trimestre 2007 à destination des élèves de terminale. La réponse étant positive, une copie du rapport adressé au Ministère sera présentée aux membres du CEVU lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sénéchal lève la séance à 18 h 45.

Olivier SENECHAL
Vice-Président,
Chargé des formations et de la pédagogie